

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 23

6 janvier 2011

### SOMMAIRE

Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée .....	1058	International Company of Investment S.A. ....	1088
ALI & Frères s.à r.l. ....	1082	Internos - Luxembourg Branch .....	1075
Andel 17 Beteiligungs GmbH .....	1084	Jan Plas .....	1083
Ava Luxembourg .....	1058	JB Mac Nortance Sàrl .....	1083
Belgravia European Properties Holding 1 .....	1089	Keystone Asset Management S.A. ....	1080
Belgravia European Properties Holding 2 .....	1062	Korn/Ferry International .....	1058
Boldam S.A. ....	1088	Levecta S.A. ....	1075
BRE/Sakura III S.à r.l. ....	1091	Loffice S.à r.l. ....	1090
Burbank Holdings S.A. ....	1089	Manulife Hungary Holdings Limited Liability Company - Luxembourg Branch ....	1104
Champ Cargosystems S.A. ....	1089	Millenium Financing S.A. ....	1098
Cistelis S.A. SPF .....	1090	Paneuropa Real Estate InvestCo .....	1083
Collis S. à r.l. ....	1098	Pan-European Industrial Properties Series III S.A. ....	1102
ComCo S.A. ....	1077	Pan-European Industrial Properties Series II S.A. ....	1101
Communiqué A.G. ....	1068	Prizor S.A. ....	1104
Digital Luxembourg Sàrl .....	1100	Professional Business Software S.à r.l. ....	1104
Digital Realty (Cressex) S.à r.l. ....	1101	Real I.S. Management SA .....	1090
Digital Realty (Manchester) S.à r.l. ....	1101	Sapori Italiani .....	1073
Digital Realty (Redhill) S.à r.l. ....	1102	Société Internationale de Travaux Publics S.a. ....	1058
Digital Realty (St Denis) S.à r.l. ....	1102	Sofisa S.A. ....	1075
Egamo S.A. ....	1091	Spin Master International S.à r.l. ....	1064
Electro Avelca .....	1063	Starwood Finance Luxembourg S.à r.l. ....	1070
Electro Avelca .....	1091	Sterope, S.A. S.P.F. ....	1062
Eurobeton S.A. ....	1097	Sterope, S.A. S.P.F. ....	1062
Explor Holding .....	1097	SUNMADE digital media S. à r.l. ....	1084
FCM & C° S.A. ....	1063	Tasa Finance Lux S.à r.l. ....	1100
F.D. International S.à r.l. ....	1083	Themeparks S.à r.l. ....	1062
FF Family Office S.A. ....	1103	Themus-IPC.EU .....	1059
Fosroc Luxembourg S.à r.l. ....	1097	Thewix Pharma S.A. ....	1063
Gebrüder Hartmut und Volker FESS S.à r.l. ....	1104	Thintechlens Europe S.à r.l. ....	1077
GSMP 2006 Offshore Holdings S.à r.l. ....	1061	Zeta Holding S.A. ....	1079
Hestia Management S.à r.l. ....	1064		
HispanAutos Losch .....	1064		

**Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 370.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 30.020.

En date du 31 janvier 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Marc van der Vleugel, ayant comme adresse le 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Accenture (Luxembourg), Société à Responsabilité Limitée

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010158614/15.

(100183700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Ava Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 54.778.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2010:*

*Résolution:*

Les actionnaires prennent note du changement de forme juridique du commissaire et acceptent de remplacer à ce poste la société PKF WEBER & BONTEMPS, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg 80537 par la société PKF Weber & Bontemps, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg 135187. Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010158651/16.

(100183679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Korn/Ferry International, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 44.490.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

*Extrait de la décision du gérant du 30 novembre 2010*

Il est décidé de fermer la succursale luxembourgeoise de la Société Korn / Ferry International établie au 19, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 44 490.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158821/13.

(100183678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**S.I.T.P., Société Internationale de Travaux Publics S.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 91.527.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 15.06.2010 geht hervor dass:

die Herren Molitor Frank, Kohl Alois und Kohl Helmut als Verwaltungsratsmitglieder zurücktreten.

Herr Kohl Berthold als Rechnungskommissar und die Gesellschaft ABAX Sàrl als Wirtschaftsprüfer zurücktreten.

Herr Reinhard Kohl, geboren am 18.06.1964 in Bitburg, wohnhaft in L-6449 Echternach, 4, rue de Michel Hormami zum neuen Verwaltungsratsmitglied für eine Dauer von 6 Jahren ernannt wird. Sein Mandat endet während der Gesellschafterversammlung des Jahres 2016.

Die Mandate der Herren, Kohl Jürgen, geboren am 11.08.1966 in Trier, wohnhaft in L-6450 Echternach, 67, route de Luxembourg und Zeroni Jürgen, geboren am 5.02.1963 in Regensburg, wohnhaft in D-54296 Trier, Baltzstrasse 20, für eine Dauer von 6 Jahren verlängert werden. Die Mandate enden während der Gesellschafterversammlung des Jahres 2016.

Die Gesellschaft Société de Révision et d'Expertises Sàrl, eingeschrieben im Handelsregister unter der Nummer B 86.145, mit Sitz in L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon zum neuen Wirtschaftsprüfer für eine Dauer von 6 Jahren ernannt wird. Ihr Mandat endet während der Gesellschafterversammlung des Jahres 2016.

Das Mandat des delegierten des Verwaltungsrates Herrn Kohl Jürgen, geboren am 11.08.1966 in Trier, wohnhaft in L-6450 Echternach, 67, route de Luxembourg für eine Dauer von 6 Jahren verlängert wird. Sein Mandat endet während der Gesellschafterversammlung des Jahres 2016.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010158939/25.

(100183438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

### **Themus-IPC.EU, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.984.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Jean-Claude PAWLAK, né le 13 juin 1939 à Caen (F) demeurant professionnellement à F-75116 Paris, 59, rue Saint Didier.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "THEMUS-IPC.EU ", (ci-après la Société").

**Art. 3.** La Société a pour objet:

- la création, le développement, la gestion, la cession, la concession de tout support de Propriété Intellectuelle (Marques, Brevets, Modèles, Brevets, D.N.S., Systèmes informatiques, Logiciels),
- toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean-Claude PAWLAK, préqualifié, lesquelles ont été entièrement libérées par le souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.
- 2.- Monsieur Olivier Emmanuel BIC, né le 17 octobre 1966, à Nancy (F), demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Claude PAWLAK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2010. Relation GRE/2010/3375. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158979/115.

(100182987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

### **GSMP 2006 Offshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.091.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Christophe Cahuzac comme gérant de la Société avec effet immédiat au 2 août 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 2 août 2010 de Nicole Götz, née à Brackenheim (Germany) le 4 juin 1967, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- La démission de Gerard Meijssen comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> novembre 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> novembre 2010 de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, Manager
- Michael FURTH, Manager
- Véronique MENARD, Manager
- Maxime NINO, Manager
- Fabrice HABLOT, Manager
- Eric GOLDSTEIN, Manager

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Nicole Götz  
Gérant

Référence de publication: 2010159949/26.

(100183935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

**Sterope, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.328.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2008 déposés en date du 2 octobre 2009 sous la référence D090151967.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010158968/12.

(100183405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

**Sterope, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.328.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2007 déposés en date du 2 octobre 2009 sous la référence D090151966.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010158969/12.

(100183406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

**Themeparks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.927.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un gérant

Référence de publication: 2010158978/12.

(100183201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

**Belgravia European Properties Holding 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.530.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 25 novembre 2010 a renouvelé le mandat des gérants:

- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Mr Laurent HEILIGER, gérant, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Mr Manuel HACK, gérant, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2010159330/18.

(100184198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Electro Avelca, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4670 Differdange, 135, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 132.525.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010159414/9.

(100184036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**FCM & C° S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 140.082.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2010*

*Résolution n° 1*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions d'administrateur de Monsieur Jorre APPEL, né le 20 octobre 1972 à Leuven (Belgique), demeurant à B-3471 Hoeleden, 69, Vaanstraat.

*Résolution n° 2*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions d'administrateur de Monsieur Kjell John TAHON, né le 26 mars 1978 à Ostende (Belgique), demeurant à B-8020 Oostkamp, 5, Leegtestraat.

*Résolution n° 3*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de la société STRATEGIC DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 96421, ici représentée par Monsieur Erik DUINSLAEGER, Courtier en Assurance, né le 24 mars 1957 à Brugge (Belgique), demeurant à L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

4, rue du Fossé

L-4123 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2010159938/27.

(100183941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Thewix Pharma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

R.C.S. Luxembourg B 91.920.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 19 août 2010*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de procéder à la révocation de Monsieur Jean METZ de son poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration à dater de ce jour. Le Conseil d'Administration à l'instant réuni décide de nommer en remplacement Madame Patricia ERNOTTE au poste de Présidente du Conseil d'Administration et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.

- L'Assemblée décide de nommer un nouvel administrateur à dater de ce jour, il s'agit de Monsieur Pascal REMOU-CHAMPS, domicilié à B-4130 Hony, 10 rue d'Avister, qui accepte cette fonction.

Les personnes ainsi nommées prennent leurs fonctions respectives avec effet au 19 août 2010. Les mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

L'Assemblée termine la présente séance en exposant la composition du Conseil d'Administration en tenant compte des modifications actées ce jour:

- Monsieur Philippe TROQUET est administrateur et administrateur délégué;
- Madame Patricia ERNOTTE est administrateur et Présidente du Conseil d'Administration.
- Monsieur Hubert RIDOLPHI est administrateur;
- Monsieur Pascal REMOUCHAMPS est administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158980/24.

(100183407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**HispanAutos Losch, Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 29.910.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

André Losch.

Référence de publication: 2010159141/10.

(100183454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Hestia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.302.

EXTRAIT

Avec effet au 16 septembre 2010, Merco Trustees (BVI) Limited, ayant son siège social au 3076 Sir Francis Drake's Highway, P.O. Box 3463, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, agissant en tant que fiduciaire pour le trust The Global Vantage Purpose Trust, a cédé 100 parts sociales de la Société à la société Swisspartners Versicherung AG, une société anonyme (Aktiengesellschaft) soumis au droit de la Principauté du Liechtenstein, ayant son siège social à Feldstrasse 16, FL-9490 Vaduz et immatriculée auprès du Öffentlichkeitsregister Liechtenstein, sous le numéro FL-0002-057-024-5.

L'intégralité des parts sociales de la Société est à présent détenue par la société Swisspartners Versicherung AG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hestia Management S.à r.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2010159953/20.

(100184190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Spin Master International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.944.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of November.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Spin Master International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.944 and having a share capital of twelve-thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company). The Company has been incorporated



on July 27, 2010 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2053 of October 1, 2010.

There appeared:

Spin Master Europe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.942 and having a share capital of twelve-thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Sole Shareholder);

represented by Torsten Sauer, Attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Amendment to articles 7., 8.1., 8.2.(v) 8.4. and 9.3. of the articles of association of the Company (the Articles).

3. Appointment of the administrative managers (the Administrative Managers and, individually, an Administrative Manager) and the Technical Managers (the Technical Managers and, individually, a Technical Manager) of the Company.

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend articles 7., 8.1., 8.2.(v) 8.4. and 9.3. of the Articles which shall henceforth read as follows:

**“ Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

**Art. 7.1.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

**Art. 7.2.** If several managers are appointed there shall be two (2) classes of managers, namely the Technical Managers and Administrative Managers.

**Art. 7.3.** The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.”;

**“ Art. 8. Board of managers.**

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

**Art. 8.1. Powers of the board of managers.**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) The Board is authorized to delegate the day-to-day management to one or more Technical Manager(s) acting individually (the General Manager(s)).

(iii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board and, within the scope of the day-to-day management, by the General Manager(s) acting individually.”;

**“ Art. 8.2.(v).** The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board and only if at least one Administrative Manager and one Technical Manager are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one Administrative Manager and one Technical Manager have voted in favor of such decisions. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented”;

**“ Art. 8.4. Representation.**

(i) The Company will be bound towards third parties in all matters by joint signature of one Administrative Manager and one Technical Manager and, within the scope of the day-to-day management, by the signature of the General Manager(s), acting individually.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any agents to whom special powers have been delegated in accordance with article 8.1 (iii) of the Articles”;

” **Art. 9.3.**

The Company is also bound towards third parties by the signature of any agents to whom special powers have been delegated in accordance with article 8.1 (iii) of the Articles.”

*Third resolution*

The sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Administrative Managers of the Company for an indefinite period:

- SML Investments Inc., a company having its registered office at 450 Front Street West, Toronto, Ontario M5V 1B6, Canada, registered with Ministry of Consumer and Business Services under registration number 001621417; and
- Andrew O’Shea, born on August 13, 1981 in Dublin, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. The following person is appointed as Technical Manager of the Company for an indefinite period:

- Freddy Thyes, born on May 29, 1941 in Luxembourg, residing professionally at 47, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Spin Master International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.944 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée le 27 juillet 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2053 du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

A comparu:

Spin Master Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.942 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (l’Associé Unique);

représentée par Torsten Sauer, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Que l’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l’ordre du jour est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification des articles 7, 8.1, 8.2(v), 8.4 et 9.3 des statuts de la Société (les Statuts).

3. Nomination des gérants administratifs (les Gérants Administratifs et, individuellement, un Gérant Administratif) et les gérants techniques (les Gérants Techniques et, individuellement, un Gérant Technique) de la Société.’

4. Divers.

III. Que l’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 7, 8.1, 8.2(v), 8.4 et 9.3 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

**Art. 7.1.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

**Art. 7.2.** Si plusieurs gérants sont nommés, il y aura deux (2) catégories de gérants, à savoir les Gérants Techniques et les Gérants Administratifs.

**Art. 7.3.** Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.»

##### **Art. 8. Conseil de gérance.**

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

###### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs Gérants Techniques agissant individuellement (le(s) Gérant(s) Délégué(s)).

(iii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par une résolution du Conseil et, dans le cadre de la gestion journalière, par le ou les Gérants Délégués agissant individuellement.»

**« Art. 8.2(v).** Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du Conseil et seulement si au moins un Gérant Administratif et un Gérant Technique sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion, à condition qu'au moins un Gérant Administratif et un Gérant Technique ait voté en faveur de ces décisions. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.»

##### **« Art. 8.4. Représentation.**

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant Administratif et d'un Gérant Technique et, dans le cadre de la gestion journalière, par la signature du ou des Gérants Délégués, agissant individuellement.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature des agents à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.1 (iii) des Statuts.»

**« Art. 9.3.** La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature des agents à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.1 (iii) des Statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants Administratifs de la Société pour une durée indéterminée:

- SML Investments Inc., une société ayant son siège social au 450 Front Street West, Toronto, Ontario M5V 1B6, Canada, immatriculée au Ministère des services aux consommateurs et aux entreprises sous le numéro 001621417; et
- Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée comme Gérant Technique de la Société pour une durée indéterminée:

- Freddy Thyès, né le 29 mai 1941 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 47, avenue du 10 septembre, L-2551 Luxembourg.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52280. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Référence de publication: 2010158942/182.

(100183486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

### **Communiqué A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 88.771.

Im Jahre zwei tausend zehn,  
den neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft COMMUNIQUÉ A.G., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 88.771 (NIN 2002 2223 241),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Tom METZLER, mit dem Amtssitze in Luxemburg-Bonneweg, am 22. August 2002, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1500 vom 17. Oktober 2002, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. November 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 485 vom 7. März 2005.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) und ist eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Dr. Ralph MOOG, Diplom-Wirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-54317 Korlingen, Tarforsterstrasse 15

Er beruft zum Schriftführer Frau Isabel MOOG-BÖCKELS, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54317 Korlingen, Tarforsterstrasse 15

und zum Stimmzähler Herr Walter WEBER, Diplominformatiker FH, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Boemundsstrasse 16.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Abänderung von Artikel 4 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

- die Erbringung von Dienstleistungen, Beratungsleistungen und Gesamtlösungen im Bereich der Informationstechnologie;

- die Entwicklung von Franchisesystemen in den Bereichen Informationstechnologie und erneuerbaren Energien sowie alle damit verbundenen Aktivitäten, insbesondere auch der Handel mit Hardware, das Installieren, der Verkauf und die Vermietung von fertigen Anlagen sowie deren Im- und Export.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente, Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, vertreten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien. Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

2.- Feststellung, dass die Mandate der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrates sowie des Rechnungskommissars abgelaufen sind.

3.- Ernennung von Herrn Dr. Ralph MOOG, Frau Isabel MOOG-BÖCKELS und Herrn Walter WEBER als Mitglieder des Verwaltungsrates, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

4.- Ernennung von Herrn Dr. Ralph MOOG als Delegierter des Verwaltungsrates, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

5.- Ernennung von Herrn Bernd BÖCKELS als Rechnungskommissar, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

#### **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

- die Erbringung von Dienstleistungen, Beratungsleistungen und Gesamtlösungen im Bereich der Informationstechnologie;

- die Entwicklung von Franchisesystemen in den Bereichen Informationstechnologie und erneuerbaren Energien sowie alle damit verbundenen Aktivitäten, insbesondere auch der Handel mit Hardware, das Installieren, der Verkauf und die Vermietung von fertigen Anlagen sowie deren Im- und Export.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente, Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, vertreten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien. Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Mandate der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrates sowie des Rechnungskommissars abgelaufen sind.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst zu Mitglieder des Verwaltungsrates zu ernennen, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015:

- Herr Dr. Ralph MOOG, Diplom-Wirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-54317 Korlingen, Tarforsterstrasse 15,
- Frau Isabel MOOG-BÖCKELS, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54317 Korlingen, Tarforsterstrasse 15,
- Herr Walter WEBER, Diplominformatiker FH, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Boemundstrasse 16.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Dr. Ralph MOOG, vorgenannt, zum Delegierter des Verwaltungsrates zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015, welcher die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift vertreten und verpflichten kann.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Bernd BÖCKELS, Prüfer, wohnhaft in D-54290 Trier, Moltkestrasse 11, zum Rechnungskommissar zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. MOOG, I. MOOG-BÖCKELS, W. WEBER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1718. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 26. November 2010.

Référence de publication: 2010159385/115.

(100183954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

**Starwood Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 86.942.819,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.278.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STARWOOD CIGA HOLDINGS LLC, a company having its registered office at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, the United States of America, and

Sheraton International, Inc., a company having its registered office at No. 100 West Tenth Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, the United States of America,

hereinafter together referred to as the "Appearing Companies",

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies established on November 24, 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Companies and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Companies, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Companies are the shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Starwood Finance Luxembourg S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), with registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155278, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 1<sup>st</sup>, 2010, and published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", under number 2192 dated October 15<sup>th</sup>, 2010.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The shareholders resolved to increase the corporate capital by eighty-six million nine hundred and thirty thousand three hundred and nineteen Euro (EUR 86,930,319.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to eighty-six million nine hundred and forty-two thousand eight hundred and nineteen Euro (EUR 86,942,819.-) by creation and issue of eighty-six million nine hundred and thirty thousand three hundred and nineteen (86,930,319) new shares of one Euro (EUR 1.-) each.

*Subscription - Payment*

STARWOOD CIGA HOLDINGS LLC, prenamed (the "First Contributing Company"), through its proxyholder, declared to subscribe to seventy-eight million nine hundred and thirty thousand nine hundred and ninety-one (78,930,991)

new shares and fully paid them up in the amount of seventy-eight million nine hundred and thirty thousand nine hundred and ninety-one Euro (EUR 78,930,991.-), along with the payment of the related share premium of seven hundred and ten million three hundred and seventy-eight thousand nine hundred and twenty-one Euro and sixty cents (EUR 710,378,921.60), both by contribution in kind consisting of eighty-two million eight hundred and fifty-five thousand one hundred and twenty-four (82,855,124) shares representing 90.798% of the issued share capital of Starwood Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150318 (hereinafter referred to as “SLHS”), which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of seven hundred and eighty-nine million three hundred and nine thousand nine hundred and twelve Euro and sixty cents (EUR 789,309,912.60) (hereinafter referred to as the “Contributed Shares 1”);

Sheraton International, Inc., prenamed (the “Second Contributing Company”), through its proxyholder, declared to subscribe to seven million nine hundred and ninety-nine thousand three hundred and twenty-eight (7,999,328) new shares and fully paid them up in the amount of seven million nine hundred and ninety-nine thousand three hundred and twenty-eight Euro (EUR 7,999,328.-), along with the payment of the related share premium of seventy-one million nine hundred and ninety-three thousand nine hundred and fifty-one Euro and eighty cents (EUR 71,993,951.80), both by contribution in kind consisting of eight million three hundred and ninety-seven thousand and twenty-three (8,397,023) shares representing 9.202% of the issued share capital of SLHS, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of seventy-nine million nine hundred and ninety-three thousand two hundred and seventy-nine Euro and eighty cents (EUR 79,993,279.80) (hereinafter referred to as the “Contributed Shares 2”).

*Evidence of the contributions existence*

Proof of the existence and value of the Contributed Shares 1 and Contributed Shares 2 has been given to the undersigned notary by a balance sheet as of November 23<sup>rd</sup>, 2010, of SLHS, prenamed, certified “true and correct” by its management, along with a declaration of free transferability and certifying the value of the Contributed Shares 1 and of the Contributed Shares 2, being duly signed by the management of SLHS.

*Effective implementation of the contributions*

STARWOOD CIGA HOLDINGS LLC, prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares 1 and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Contributed Shares 1 is effective as of today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the country of residence of the company whose Contributed Shares 1 are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Sheraton International, Inc., prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares 2 and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Contributed Shares 2 is effective as of today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the country of residence of the company whose Contributed Shares 2 are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above increase of capital, the shareholders resolved to restate article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

**“ Art. 6.**

The Company’s share capital is set at eighty-six million nine hundred and forty-two thousand eight hundred and nineteen Euro (EUR 86,942,819.-) represented by eighty-six million nine hundred and forty-two thousand eight hundred and nineteen (86,942,819) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above Appearing Companies, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same Appearing Companies and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Companies, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

STARWOOD CIGA HOLDINGS LLC, une société ayant son siège social au 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, 19801, Etats-Unis d'Amérique, et

Sheraton International, Inc., une société ayant son siège social au No. 100 West Tenth Street, City of Wilmington, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique,

ci-après les «Sociétés Comparantes»,

ici représentées par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 24 novembre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des Sociétés Comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles Sociétés Comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les Sociétés Comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de «Starwood Finance Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155278, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, daté du 1<sup>er</sup> septembre 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2192 daté du 15 octobre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. Les associées ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-six millions neuf cent trente mille trois cent dix-neuf Euro (EUR 86.930.319,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-six millions neuf cent quarante-deux mille huit cent dix-neuf Euro (EUR 86.942.819,-), par la création et l'émission de quatre-vingt-six millions neuf cent trente mille trois cent dix-neuf (86.930.319) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

*Souscription - Libération*

STARWOOD CIGA HOLDINGS LLC, susmentionnée, par son mandataire, a déclaré souscrire à soixante-dix-huit millions neuf cent trente mille neuf cent quatre-vingt-onze (78.930.991) nouvelles parts sociales et les libérer toutes intégralement pour un montant de soixante-dix-huit millions neuf cent trente mille neuf cent quatre-vingt-onze Euro (EUR 78.930.991,-), avec le paiement d'une prime d'émission liée d'une valeur de sept cent dix millions trois cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-et-un Euro et soixante cents (EUR 710.378.921,60), par apport en nature consistant en quatre-vingt-deux millions huit cent cinquante-cinq mille cent vingt-quatre (82.855.124) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant 90,798% du capital social de Starwood Luxembourg Holding S.à r.l., une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150318 (ci-après «SLHS»), lesquelles sont par la présente transférées à la Société et acceptées par elle à la valeur de sept cent quatre-vingt-neuf millions trois cent neuf mille neuf cent douze Euro et soixante cents (EUR 789.309.912,60) (ci-après les «Premières Parts Sociales Apportées»);

Sheraton International, Inc., susmentionnée, par son mandataire, a déclaré souscrire à sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-huit (7.999.328) nouvelles parts sociales et les libérer toutes intégralement pour un montant de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-huit Euro (ER 7.999.328,-), avec le paiement d'une prime d'émission liée d'une valeur de soixante-et-onze millions neuf cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante-et-un Euro et quatre-vingt cents (EUR 71.993.951,80), par apport en nature consistant en huit millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille vingt-trois (8.397.023) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant 9,202% du capital social de SLHS, prédésignée, lesquelles sont par la présente transférées à la Société et acceptées par elle à la valeur de soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-dix-neuf Euro et quatre-vingt cents (EUR 79.993.279,80) (ci-après les «Secondes Parts Sociales Apportées»).

*Preuve de l'existence des apports*

Preuve de l'existence et de la valeur des Premières Parts Sociales Apportées et des Secondes Parts Sociales Apportées a été donnée au notaire soussigné par un bilan en date du 23 novembre 2010 de SLHS, prédésignée, certifié «véritable et juste» par sa gérance ainsi que par la production d'une déclaration de libre transférabilité et certifiant la valeur des Premières Parts Sociales Apportées et des Secondes Parts Sociales Apportées, laquelle étant dûment signée par la gérance de SLHS.



### Réalisation effective des apports

STARWOOD CIGA HOLDINGS LLC, prédésignée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire des Premières Parts Sociales Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des Premières Parts Sociales Apportées est effectif sans réserve à partir d'aujourd'hui, preuve de celui-ci ayant été donnée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de la société dont les Premières Parts Sociales Apportées sont apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Sheraton International, Inc., prédésignée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire des Secondes Parts Sociales Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des Secondes Parts Sociales Apportées est effectif sans réserve à partir d'aujourd'hui, preuve de celui-ci ayant été donnée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de la société dont les Secondes Parts Sociales Apportées sont apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Les associées ont décidé, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, de modifier l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 6.**

«Le capital social est fixé à quatre-vingt-six millions neuf cent quarante-deux mille huit cent dix-neuf Euro (EUR 86.942.819,-) représenté par quatre-vingt-six millions neuf cent quarante-deux mille huit cent dix-neuf (86.942.819) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des Sociétés Comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes sociétés et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Sociétés Comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Référence de publication: 2010158944/184.

(100183013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

### **Sapori Italiani, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 28, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.004.

### STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### ONT COMPARU

1.- Madame Chantal Justine GASBARRINI, employée Dexia, née à Esch/Alzette, le 25 octobre 1959,

demeurant à L-4440 Soleuvre, 28, rue d'Esch

2.- Madame Filomena SPADA, sans état, née à Brindisi (Italie) le 23 août 1968,

demeurant à L-1554 Luxembourg, 29, Allée du Carmel.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:  
SAPORI ITALIANI S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la commission sur achats et ventes, l'importation, l'exportation et la représentation de toutes boissons alcooliques et non alcooliques, le tout sans réserve aucune, ainsi que l'alimentation accessoirement avec l'établissement de restauration et d'hébergement.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Soleuvre.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 octobre 2011.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Chantal Justine GASBARRINI, prénommée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2.- Madame Filomena SPADA, prénommée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
TOTAL: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale et à l'unanimité des voix elles ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommée gérant technique de la société:

Madame Chantal Justine GASBARRINI, prénommée.

II.- Est nommée gérant administratif de la société:

Madame Filomena SPADA, prénommée.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4440 Soleuvre, 28, rue d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Gasbarrini, Spada, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14447. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158947/76.

(100183600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Internos - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.589.

Les comptes annuels de INTERNOS REAL Limited au 31 DÉCEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010159497/10.

(100184490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Levecta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 144.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour: LEVECTA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010159167/15.

(100183451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Sofisa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.762.

L'an deux mille dix.

Le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFISA S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.762 (NIN 1996 4003 532),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 371 du 2 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 102 du 31 janvier 2000;
- suivant acte de fusion reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 9 février 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 213 du 17 mars 2000;
- suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 20 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 79 du 27 janvier 2003;

- suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 897 du 8 mai 2006.

Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-trois millions d'euros (EUR 283.000.000.-), représenté par onze millions trois cent dix-neuf mille neuf cent cinquante-quatre (11.319.954) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est présidée par Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à CH-9113 Degersheim, Wolfensberg,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

2.- Modification de l'article 17 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces dernières, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. LEESCH, M. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158964/84.

(100182971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

**ComCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.813.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 novembre 2010.*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010/2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Alessandro Bertonazzi, employé privé, demeurant 16-18, Rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort, administrateur délégué

Dominique Ransquin, employé privé, demeurant professionnellement 23 Val Fleuri, L - 1526 Luxembourg, administrateur;

Romain Thillens, employé privé, demeurant professionnellement 23 Val Fleuri, L -1526 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

H.R.T Révision S.A., 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ComCo S.A.

Société Anonyme

Administrateur-délégué

Signature

Référence de publication: 2010159357/24.

(100184141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

**Thintechlens Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.286.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of November;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

"POLYLITE TAIWAN COMPANY LIMITED", a limited liability company established under the laws of Taiwan, Trade register name and number: POLYLITE ID: 84449952 OTC: 1813, with registered address at 29-32 Hsu-Tzu-Kang, Ta-Yuan Hsiang, Tao-Yuan County, Taiwan, R.O.C.,

here represented by Mr. François GEORGES, chartered accountant, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "THINTECHLENS EUROPE S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 156286, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 21<sup>st</sup> of October 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the appearing person is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through its proxy-holder, the following resolution:

*First resolution*

The Sole Partner decides to increase the subscribed capital by eighty thousand Euros (80,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of twenty thousand Euros (20,000.- EUR) to one hundred thousand Euros (100,000.- EUR), by the creation and issue of eight thousand (8,000) new shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

There now appears Mr. François GEORGES, prenamed, who declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Partner for the eight thousand (8,000) new shares and to fully pay them up by payment in cash, so that the amount of eighty thousand Euros (80,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing, the Sole Partner decides to amend the article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

**"Art. 5. Share capital.**

The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred thousand Euros (100,000.- EUR), represented by ten thousand (10,000) shares having a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

"POLYLITE TAIWAN COMPANY LIMITED", une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Taiwan, enregistrée sous les nom et numéro POLYLITE ID: 84449952 OTC: 1813, avec siège social au 29-32 Hsu-Tzu-Kang, Ta-Yuan Hsiang, Tao-Yuan County, Taiwan, R.O.C.,

ici représentée par Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "THINTECHLENS EUROPE S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156286, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (20.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR) par l'émission de

huit mille euros (8.000) parts sociales nouvelles de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est intervenu ensuite Monsieur François GEORGES, préqualifié, lequel déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associée Unique aux huit mille (8.000) parts sociales nouvelles et de les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**"Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000), parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2010. LAC/2010/52052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158981/103.

(100183713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

**Zeta Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.533.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Charles BISANTE, né à Val-d'Or (anc. Sullivan), Québec (Canada), le 17 août 1945, demeurant professionnellement au 320, rue Sherbrooke, Montréal, Québec H9W 1R3 (Canada),

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ZETA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg numéro B 108533, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1090 du 25 octobre 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme ZETA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société ZETA HOLDING S.A..

IV.- Que l'activité de la société ZETA HOLDING S.A. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme ZETA HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 novembre 2010. Relation GRE/2010/3735. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010159012/52.

(100182947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

#### **Keystone Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 141.487.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company known as "Keystone Asset Management S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, incorporated by deed of notary Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on June 27<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial Recueil Spécial C, number 2368 of September 27<sup>th</sup>, 2008 and which Articles of Incorporation, have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary December 19<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial Recueil Spécial C, number 692 of March 31<sup>st</sup>, 2009.

The meeting is presided by Mr Rober LANGMANTEL, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The steering board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholder or its proxy, by the steering board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy will be registered with this deed.



II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting set out below, of which the shareholder has been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to amend article 11 of the Articles of Incorporation;
2. Resignation of Fides Inter-Consult S.A. as statutory auditor;
3. Appointment of DEBELUX AUDIT S.A. having its registered office at L-2350 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 37592 for the years 2008, 2009 and 2010 as independent auditor.

IV. That the present meeting representing the entire share capital is regularly constituted and may validly deliberate on the items being on the agenda.

After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to amend article 11 of the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 11.** The corporation is supervised by one or several independent auditors appointed by the shareholders. The term of his/their mandate is one year, beginning on the day of his/their appointment and ending at the next ordinary general meeting. He/They can be reelected.”

*Second resolution*

The Meeting accepts the resignation of Fides Inter-Consult S.A. as statutory auditor and gives it full discharge for the exercise of its mandate.

*Third resolution*

The Meeting resolves to appoint DEBELUX AUDIT S.A. having its registered office at L-2350 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 37592 as independent auditor for the years 2008, 2009 and 2010.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation, and that in case of any divergence between the English and the German text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

**Folgt die Deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausend und zehn, am neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Keystone Asset Management S.A. ", mit Sitz in L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niedernaven, am 27. Juni 2008 , veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2368 vom 27. September 2008, zu einer außerordentlichen Generalversammlung. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal gemäß Urkunde, aufgenommen durch denselben Notar 19. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 692 vom 31. März 2009, abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Robert LANGMANTEL, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Isabel DIAS, Privatbeamte, mit beruflicher Anschrift in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Raymond THILL, maître en droit, mit derselben beruflichen Anschrift.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst der erwähnten Vollmacht, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurde, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle Aktien bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1) Änderung von Artikel 11 der Statuten;
  - 2) Rücktritt von Fides Inter-Consult S.A. als Aufsichtskommissar;
  - 3) Ernennung von DEBELUX AUDIT S.A., mit Sitz in L-2350 Luxemburg, 10A, rue Henri M. Schnadt, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B 37592 für die Gesellschaftsjahre 2008, 2009 und 2010;
- IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 11 der Statuten abzuändern, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben wird:

„**Art. 11.** Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern anvertraut: ihre Amtszeit beträgt ein Jahr, beginnt am Tag Ihrer Wahl und endet mit der ersten darauf folgenden ordentlichen Generalversammlung. Die Wiederwahl ist zulässig.“

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Fides Inter-Consult S.A. als Aufsichtskommissar an und erteilt ihm volle Entlastung für die Dauer des Mandats.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Ernennung von DEBELUX AUDIT S.A., mit Sitz in L-2350 Luxemburg, 10A, rue Henri M. Schnadt, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B 37592 für die Gesellschaftsjahre 2008, 2009 und 2010.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Der Unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und auch schreibt, fügt hiermit an, dass die erschienenen Personen eine deutsche Fassung der Satzungen der Englischen haben folgen lassen möchten.

Bei etwaigen Nichtübereinstimmungen der in die deutsche Sprache übersetzten Satzungen hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Langmantel, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51692. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Référence de publication: 2010159518/113.

(100183878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

**ALI & Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 7, rue Dr. Herr.

R.C.S. Luxembourg B 127.355.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2010*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2010 que:

Suite à la démission de Monsieur Javaid LILLA, demeurant à L-4777 Pétange, 1, rue des Romains de son poste de Gérant.

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée indéterminée au poste de gérant:

Monsieur Dilawar HUSSAIN, demeurant à L-9412 Vianden, 18, rue de la Frontière.

*Le mandataire*

Référence de publication: 2010159306/15.

(100183972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

**F.D. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1465 Luxembourg, 20, rue Michel Engels.  
R.C.S. Luxembourg B 112.839.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010159428/9.

(100183771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**JBMN Sàrl, JB Mac Nortance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.485.720,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 112.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

*Pour: JB MAC NORTANCE S.à r.l. en abrégé JBMN S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010159159/16.

(100183452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Paneuropa Real Estate InvestCo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 118.879.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

*Pour: PANEUROPA REAL ESTATE INVESTCO*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010159190/16.

(100183453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Jan Plas, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 87.464.

*Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 novembre 2010*

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.
2. Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:
  - Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président,
  - Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
  - Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société, anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait

Référence de publication: 2010159515/22.

(100184162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

**SUNMADE digital media S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Sunmade Digital Media S. à r.l.*

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2010159229/12.

(100183450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

**Andel 17 Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 157.018.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den dreiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

Ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

handelnd für die Anteilhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, wohnhaft in Mersch,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 18. November 2010 in Luxemburg,

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, die in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer „société à responsabilité limitée“ (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

**I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer**

**Art. 1. Name.** Es wird eine „société à responsabilité limitée“ mit dem Namen „Andel 17 Beteiligungs GmbH“ (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

**Art. 2. Gesellschaftssitz.**

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorüberge-

hend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

### **Art. 3. Gesellschaftszweck.**

3.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

3.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

3.4 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.5 Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Anteile, Anleihen und andere Schuldtitel und/oder Schuldverschreibungen emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich, aber nicht ausschließlich, der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wert- oder Schuldpapieren, an ihre Tochtergesellschaften, an mit ihr verbundene Gesellschaften und/oder an jede andere Gesellschaft ausleihen, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Kreditstätigkeit oder ein Bankwesen beruflich auszuüben.

3.6 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.7 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.8 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

### **Art. 4. Dauer.**

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

## **II. Kapital - Gesellschaftsanteile**

### **Art. 5. Kapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) festgelegt, eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

### **Art. 6. Gesellschaftsanteile.**

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

### III. Verwaltung - Vertretung

#### Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandats festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

#### Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

#### Art. 9. Verfahren.

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

#### Art. 10. Vertretung.

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

**Art. 11. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

#### IV. Gesellschafterversammlung

##### Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

##### Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

#### V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

##### Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 15. Verwendung der Gewinne.** Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

#### VI. Auflösung - Liquidation

##### Art. 16. Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschafter bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

#### VII. Allgemeine Bestimmung

**Art. 17. Anwendbares Recht.** Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

##### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2010.

##### *Zeichnung - Einzahlung*

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., wie oben dargelegt vertreten, erklärt hiermit, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft, handelnd für die Anteilhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1 “ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds “, gezeichnet zu haben, und die zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile per Barzahlung volls-

tändig eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich anerkennt.

*Kosten*

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (EUR 950.-) geschätzt.

*Beschluss des Einzelgesellschafters*

Der Einzelgesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden Personen werden für einen unbefristeten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

*Geschäftsführer der Kategorie A*

- Herr Gerhard KERSCHBAUM, geboren am 24. März 1950 in Wien (A), wohnhaft in Vogelsangasse 37, A-2102 Bisamberg,

- Herr Peter FISCHER, geboren am 8. Juni 1970 in Steyr (A), wohnhaft in Hans Kudlich Straße 26, Haus 26, A-2100 Korneuburg,

*Geschäftsführer der Kategorie B*

- Herr Harald CHARBON, geboren am 11. Juli 1969 in Verviers (B), mit Geschäftsadresse in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg (L),

- Herr Philippe STANKO, geboren am 15. Januar 1977 in Wittlich (D), mit Geschäftsadresse in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2341 Luxemburg, 5, rue du Plébiscite festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signés: F. LANNERS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 24 novembre 2010. Relation: MER/2010/2215. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010159296/232.

(100184080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**International Company of Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 93.906.

Les comptes annuels au 25 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010159495/9.

(100184271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Boldam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BOLDAM S.A.

Signature

Référence de publication: 2010159341/12.

(100184061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---



**Belgravia European Properties Holding 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.860.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 25 novembre 2010 a renouvelé les mandats des gérants:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M, Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

*Pour BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 1*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2010159328/17.

(100184196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Burbank Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 10.751.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010159348/11.

(100183923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Champ Cargosystems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.736.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 12 mars 2008*

L'Assemblée a pris acte de l'expiration des mandats de tous les membres du conseil d'administration

L'Assemblée a pris acte de l'expiration des mandats de tous les membres du conseil d'administration de la Société à la date de la présente et a décidé de renommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009:

- M. Francesco Violante, administrateur;
- M. Peter Buecking, administrateur;
- M. Norbert Steiger, administrateur;
- M. Ulrich Ogiermann, administrateur; et
- M. David Arendt, administrateur.

L'Assemblée a pris acte et de l'expiration du mandat de DELOITTE comme réviseur d'entreprises agréé et a décidé de renommer DELOITTE comme réviseur d'entreprises agréé chargé du contrôle des comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAMP CARGOSYSTEMS S.A.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010159376/24.

(100183982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Real I.S. Management SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.181.

—  
*Auszug der Beschlüsse des Protokolls der Vorstandssitzung vom 23. November 2010*

Am Dienstag, den 23. November 2010 um 16.00 Uhr, ist der Vorstand der REAL I.S. MANAGEMENT zur Vorstandssitzung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Dem Rücktritt des Vorstandmitglieds und des geschäftsführenden Vorstandsmittglied, Herr Guy FRIEDGEN, wurde mit Wirkung zum 1. November 2010 zugestimmt.

Mit Wirkung zum gleichen Tag hat der Vorstand beschlossen, Herrn Marco BREHM, geboren am 19/05/1978 in Ottweiler (D) wohnhaft in D-66557 Illingen, Rathausstrasse 9, an der Stelle von Herrn Guy FRIEDGEN zum neuen Vorstandsmittglied zu wählen.

Dem Rücktritt des Vorstandsvorsitzenden, Herr Guy FRIEDGEN, wurde mit Wirkung zum 1. November 2010 zugestimmt.

Mit Wirkung zum gleichen Tag hat der Vorstand beschlossen Herrn Christian BERGER, geboren am 26/02/1964 in München, wohnhaft in D-81667 München, Innere Wiener St. 17 an der Stelle von Herrn Guy FRIEDGEN zum neuen Vorstandsvorsitzenden zu wählen.

Luxemburg, den 23. November 2010.

Référence de publication: 2010159627/21.

(100183829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Cistelis S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.238.

—  
Il résulte des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 08 avril 2010 que:

- Monsieur Max GALOWICH, administrateur, a été nommé président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxemburg, le 26 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010159383/14.

(100184185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Loffice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 2, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 89.229.

—  
Les associés constatent les cessions de parts sociales suivantes:

En date du 16 novembre 2010, Monsieur Marc Linster, demeurant à L-8030 Strassen, 113, rue du Kiem, a cédé les cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la société LOFFICE S.à r.l. à la société LINSTER-bureautique S.à r.l..

En date du 16 novembre 2010, Monsieur Jean-Luc Linster, demeurant à L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt, a cédé ses cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la société LOFFICE S.à r.l. à la société LINSTER-bureautique S.à r.l..

La société a accepté ces cessions.

Suite à ces cessions, le capital social de EUR 12.500,00 représenté par 100 parts sociales est détenu comme suit:

LINSTER-bureautique S.à r.l. . . . . 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 2 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010159539/18.

(100184184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Egamo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 66.966.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 juin 2010*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Olivier DIFFERDANGE, né le 12 janvier 1973 à Arlon, demeurant professionnellement au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid;

- Monsieur Detlef XHONNEUX, né le 27 février 1967 à Eupen, demeurant professionnellement au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid;

- Monsieur Jean-Luc MONNAIE, né le 12/04/1949 à La Louvière, demeurant professionnellement au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid.

2. L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société Compagnie Européenne de Révision Sarl dont le siège social est situé à 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010159409/23.

(100183763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Electro Avelca, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4575 Differdange, 50, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.525.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2010*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2010 les 2 associés Monsieur Schmit Carlo et Monsieur Goncalves Barroco Avelino ont pris la résolution de transférer le siège social de 135, route de Soleuvre L-4556 Differdange à 50, Grand-Rue L-4575 Differdange.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Schmit Carlo / Goncalves Barroco Avelino

Associé / Associé

Référence de publication: 2010159413/14.

(100183994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**BRE/Sakura III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.030.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of November.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRE/Japan III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg trade and companies register is still pending,

here represented by Ms. Orane Mikolajyk, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 18 November 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of “BRE/Sakura III S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company’s share capital is set at two million one hundred thousand Japan Yen (JPY 2,100,000.-) represented by two thousand one hundred (2,100) shares with a par value of one thousand Japan Yen (JPY 1,000.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

**Art. 12.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 19.** At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirtyfirst of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription and Payment*

The two thousand one hundred (2,100) shares have been subscribed by BRE/Japan III S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two million one hundred thousand Japan Yen (EUR 2,100,000.-) entirely allocated to the share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

*Sole shareholder resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the sole shareholder, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management Asia S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 151.601 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/Japan III S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés est encore en cours,

ici représentée par Mlle Orane Mikolajayk, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 18 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «BRE/Sakura III S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions cent mille Yen (JPY 2.100.000,-) représenté par deux mille cent (2.100) parts sociales, d'une valeur de mille Yen (JPY 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre

les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 19.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s). Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux termes et conditions prévus par la loi.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et Libération*

Les deux mille cent (2.100) parts sociales ont été souscrites par BRE/Japan III S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de deux millions cent mille Yen (JPY 2.100.000,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (€ 1.000,-).



*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management Asia S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.601, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mikolajayk, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14426. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010159344/298.

(100184414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Eurobeton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 53.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 28 octobre 2010.

Eurobéton S.A.

Référence de publication: 2010159425/11.

(100184405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Explor Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 14.653.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 octobre 2010 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour *EXPLOR HOLDING (en liquidation)*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010159427/16.

(100183917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Fosroc Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 99.625.

Par résolutions signées en date du 25 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer André Ladurelli, avec adresse au 4, rue Cézanne, 78960 Voisins Le Bretonneux, France, au mandat de gérant pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Référence de publication: 2010159433/13.

(100183993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Millenium Financing S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.346.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2010*

Les actionnaires de la société MILLENIUM FINANCING S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du poste d'administrateur de:

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur Georges Gredt, comptable, né le 12/08/1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, né le 25/07/1969 à Echternach, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

pour une durée de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010159576/25.

(100183816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Collis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.020.

—  
In the year two thousand and ten, on the eighteenth of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Johan van der Berg, director of companies, born in Bergschenhoek (the Netherlands) on 5 March 1955, residing in B-2950 Kapellen (Belgium), Klinkaardstraat 221,

here represented by Robin Naudin ten Cate, with professional address in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual partner of COLLIS S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on June 29, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C number 1693 of September 11, 2006;

- that the sole partner has taken the following resolutions:

—  
*First resolution*

The sole partner decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

#### *Second resolution*

The sole partner decides to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, Mr Johan van der Berg, director of companies, born in Bergschenhoek (the Netherlands) on 5 March 1955, residing in B-2950 Kapellen (Belgium), Klinkaardstraat 221.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period it may determine.

#### *Third resolution*

The sole partner decides to change the registered office from 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg to 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### *Fourth resolution*

The sole partner decides that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

Monsieur Johan van der Berg, administrateur de sociétés, né à Bergschenhoek (Pays-Bas) le 5 mars 1955, demeurant à B-2950 Kapellen (Belgium), Klinkaardstraat 221,

Ici représenté par Robin Naudin ten Cate, ayant son adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé actuel de la société COLLIS S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1693 du 11 septembre 2006;

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Johan van der Berg, administrateur de sociétés, né à Bergschenhoek (Pays-Bas) le 5 mars 1955, demeurant à B-2950 Kapellen (Belgium), Klinkaardstraat 221.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. NAUDIN TEN CATE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52615. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010159384/87.

(100184166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Tasa Finance Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.231.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.439.

—  
*Décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 novembre 2010.*

*Résolutions:*

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de sa fonction de gérant de Monsieur Francesco Moglia résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouveau gérant avec effet immédiat M. Dominique Audia, employé privé, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010159686/21.

(100184104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Digital Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.216.

—  
Par résolutions signées en date du 12 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Mr. Bernard GEOGHEGAN, avec adresse au Unit 8, Blanchardstown Corporate Park, Dublin 15, Blanchardstown, Irlande, de son mandat de gérant avec effet au 9 novembre 2010.

Nomination de Mr. Frederick Smith Potter, avec adresse au 99, Butlers & Colonial Wharf, SE1 2PY Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 9 novembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010159910/19.

(100184100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Digital Realty (Cressex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.336.

—  
Par résolutions signées en date du 12 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Mr. Bernard GEOGHEGAN, avec adresse au Unit 8, Blanchardstown Corporate Park, Dublin 15, Irlande, de son mandat de gérant avec effet au 9 novembre 2010.

Nomination de Mr. Frederick Smith POTTER, avec adresse au 99, Butlers & Colonial Wharf, SE1 2PY Londres, Royaume-Uni en tant que gérant avec effet au 9 novembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2010159911/19.

(100184111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Digital Realty (Manchester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.337.

—  
Par résolutions signées en date du 12 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Mr. Bernard GEOGHEGAN, avec adresse au Unit 8, Blanchardstown Corporate Park, Dublin 15, Irlande, de son mandat de gérant avec effet au 9 novembre 2010.

Nomination de Mr. Frederick Smith POTTER, avec adresse au 99, Butlers & Colonial Wharf, SE1 2PY Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 9 novembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2010159912/19.

(100184115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Pan-European Industrial Properties Series II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.264.

—  
RECTIFICATIF

Suite à une erreur reportée sur la notification enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 23/07/2009 sous la référence LO90112181.05, veuillez prendre note que ERNST & YOUNG S.A., est nommé réviseur d'entreprises au lieu de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Administrateur*

Signatures

Référence de publication: 2010160044/15.

(100184193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Digital Realty (Redhill) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.912.

Par résolutions signées en date du 12 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Mr. Bernard GEOGHEGAN, avec adresse au Unit 8, Blanchardstown Corporate Park, Dublin 15, Irlande, de son mandat de gérant A avec effet au 9 novembre 2010.

Nomination de Mr. Frederick Smith POTTER, avec adresse au 99, Butlers & Colonial Wharf, SE1 2PY Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A avec effet au 9 novembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

*Gérant de Classe B*

Signatures

Référence de publication: 2010159913/19.

(100184117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Digital Realty (St Denis) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.278.

Par résolutions signées en date du 12 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Mr. Bernard GEOGHEGAN, avec adresse au Unit 8, Blanchardstown Corporate Park, Dublin 15, Irlande, en tant que gérant avec effet au 9 novembre 2010.

Nomination de Mr. Frederick Smith POTTER, avec adresse au 99, Butlers & Colonial Wharf, SE1 2PY Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 9 novembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2010159914/19.

(100184106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Pan-European Industrial Properties Series III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.146.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur reportée sur la notification enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 29/09/2009 sous la référence LO90150317.05, veuillez prendre note que ERNST & YOUNG S.A., est nommé réviseur d'entreprise au lieu de commissaire, à partir du 29/06/2009 jusqu'au 29/06/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Administrateur*

Signatures

Référence de publication: 2010160045/15.

(100184201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**FF Family Office S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.825.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

Le vingt-deux novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"FIDUCIAIRE FERNAND FABER (CYPRUS) LIMITED", société de droit chypriote, ayant son siège social à CY-3107 Limassol, Iakovou Tompazi-Vashiotis Business Center, 1st Floor, Flat 101,

représentée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 novembre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "FF FAMILY OFFICE S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2813 du 21 novembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 142.825.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que "FIDUCIAIRE FERNAND FABER (CYPRUS) LIMITED", prénommée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société "FF FAMILY OFFICE S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "FIDUCIAIRE FERNAND FABER (CYPRUS) LIMITED", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "FF FAMILY OFFICE S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur et du registre des actionnaires.

*Déclaration:*

Le représentant de l'(des) actionnaire(s) déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(ses mandants) est (sont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 51977. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010159435/52.

(100184090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Prizor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 108.733.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
PRIZOR S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010160051/12.

(100183885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Professional Business Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 13, rue Gennerwies.  
R.C.S. Luxembourg B 83.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2010160052/13.

(100184124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Manulife Hungary Holdings Limited Liability Company - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 114.171.

**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait*

La résolution suivante a été adoptée lors de la réunion du Conseil d'administration, tenue le 24 novembre 2010:

1. Il a été décidé de fermer la succursale, avec effet au 2 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010159549/15.

(100184046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

---

**Gebrüder Hartmut und Volker FESS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus.  
R.C.S. Luxembourg B 86.525.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 décembre 2010.

Pour *GEBRÜDER HARTMUT UND VOLKER FESS SARL*

Fiduciaire Roger Linster  
Viviane Roman

Référence de publication: 2010160379/13.

(100184755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

---